

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1932

7 août 2008

SOMMAIRE

ABN AMRO Structured Investments Funds	92690	Kwear Holding S.A.	92714
Alias Mustang International	92710	Label K	92709
Assistance Européenne Internationale S.A.	92693	Lagrange Gestion S.A.	92694
Braudarson Holding S.A.	92710	Lagrange Gestion S.A.	92736
CIGOGNE Management S.A.	92734	Lezarts S.à r.l.	92712
Commissaire aux Comptes S.A.	92713	Logistis III Luxembourg Feeder S.A.	92715
CROWN PREMIUM Private Equity IV SI-CAV-FIS	92733	Mediterranea Finance S.A.	92715
Crystal Bull Investments S.A.	92710	Mistral Finance S.A.	92713
Crystal Bull Investments S.A.	92711	Moneta Holding (Luxembourg) S.A.	92691
Crystal Bull Investments S.A.	92712	Moreno Estate Sarl	92704
Crystal Bull Investments S.A.	92711	Norpel S.à r.l.	92712
Crystal Bull Investments S.A.	92711	Racis Holding S.A.	92736
Deuton S.A.	92711	RCARRE S.A.	92699
Deuton S.A.	92712	Sinequanon Real Estate Services S.C.A.	92695
Deuton S.A.	92714	Sinice S.A.	92715
Deuton S.A.	92713	SPF-Sierra Portugal Real Estate	92700
EPI Highgate GP 3 S.à.r.l.	92715	Stateland International S.A.	92714
EUDIAL	92708	Suzette MAYER SCI	92705
European Assets Management S.A.	92713	Textilco S.A.	92736
Fashion Finance S.A.	92691	TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A.	92691
Great Waters S.A.	92736	VB Karlsruhe Premium Invest	92692
Hermina Holding S.A.	92692	Vianta S.A.	92692
K2 S.A.	92714	Vivimus Holding S.A.	92690
		Vontobel Sicav	92730

Vivimus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 107.064.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 août 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008096563/1031/15.

ABN AMRO Structured Investments Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 77.227.

We have the pleasure of inviting all shareholders of the Company to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") of the Company, which will be held on 29 August 2008 at 3.00 p.m. at the registered office of the Company at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 1 of the articles of association of the Company (the "Articles") as follows:
" Art. 1. Name
 There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "Fortis Plan" (hereinafter the "Company").
2. Amendment of numbers 2) and 3) of Article 11 of the Articles "Calculation of the Net Asset Value per Share" reworded as follows:
" Art. 11. Calculation of the Net Asset Value per Share
 2)The valuation of any security admitted to official listing or traded on any other regulated market, operating regularly, which is recognized and open to the public, is based on the last known price in Luxembourg, on the valuation day, and, if that security is traded on several markets, based on the last known price on the principal market for the security; if the last known price is not representative, the valuation will be based on the probable realisation value that the Board of Directors will regularly estimate prudently and in good faith by a qualified professional appointed for this purpose in common agreement by the Board of Directors and the Custodian.
 3)Securities not listed or traded on a stock market or any other regulated market, operating regularly, which is recognized and open to the public, will be valued on the basis of their probable realisation value estimated prudently and in good faith"; and
3. Amendment of Article 12 of the Articles "Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share, of Issue and Redemption of Shares" to include a new letter j):
" Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share, of Issue and Redemption of Shares
 (...) j) or any other case of force majeure when the Board of Directors considers by reasoned decision that such a suspension is necessary to safeguard the general interests of the shareholders concerned"
4. Amendment of Article 19 "Management of the Company": reference to the ABN AMRO Group has been replaced by reference to the Fortis Group.
5. Miscellaneous.

Shareholders are advised that resolutions on the items of the agenda of the Meeting will require a majority of two-thirds (2/3) of the voting rights present or represented at the Meeting. Fifty (50) percent of the existing share capital of the Company must be present or represented to reach the legally required quorum. Each share is entitled to one vote. If the quorum is not reached, a second Meeting will be convened with the same agenda. There is no quorum required

for this reconvened Meeting and the resolution will be passed by a majority of two-thirds of the shares represented at such reconvened Meeting.

A shareholder may act at the Meeting by a validly appointed proxy. The proxies will remain valid for the reconvened Meeting. Such proxy forms are available at the registered office of the Company. If you are unable to attend the Meeting, you may submit a duly filled in and signed proxy form by facsimile to +352 26072950, (Attn.: Mrs Olga Sádaba-Herrero). Such proxy must arrive by mail or facsimile not later than August 22, 2008. Any questions from investors on the contents of this notice should be directed to Mrs Olga Sádaba-Herrero (Tel.: +352 26073364).

In August 2008.

The Board of Directors of the Company.

Référence de publication: 2008096562/755/51.

TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.894.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement en date du 29 août 2008 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2007.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008096565/802/20.

Fashion Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.772.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement jeudi, le 28 août 2008 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réaffectation du résultat au 31 décembre 2007.
2. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008096566/29/13.

Moneta Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.535.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 25 août 2008 à 11 heures au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société et de liquider ses actifs.
2. Nomination de la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Companies Act " des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi modifiée sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Une première assemblée générale extraordinaire a été tenue le 9 juillet 2008 afin de délibérer sur le même ordre du jour, et les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008089362/29/22.

Hermina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 6.611.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 3 septembre 2008 à 11:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège.
2. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008 n'a pas pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008090096/1267/15.

Vianta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 9.915.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi le 3 septembre 2008 à 11:40 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Transfert de siège.
2. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008 n'a pas pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008090098/1267/15.

VB Karlsruhe Premium Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 1. Juli 2008, für den Fonds VB Karlsruhe Premium Invest wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Juli 2008.

Alceda Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008094059/8040/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12110. - Reçu 141,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Assistance Européenne Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 89.743.

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "ASSISTANCE EUROPEENNE INTERNATIONALE S.A.", avec siège social à L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1740 du 5 décembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.743.

L'assemblée est présidée par Monsieur Micael DA SILVA CARNEIRO, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique CHUPIN, administrateur de société, demeurant à Morangis (France).

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège social à l'adresse suivante L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société avec effet au 1^{er} mars 2008, à l'adresse suivante: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Da Silva, L. Tran, D. Chupin, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2008, LAC/2008/26679. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008093342/227/45.

(080107804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Lagrange Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.036.

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LAGRANGE GESTION S.A.", avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1815 du 27 décembre 2002, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire en date du 26 mai 2003, publié par extraits au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 879 du 27 août 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 365 du 2 avril 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1423 du 10 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 90.036.

L'assemblée est présidée par Monsieur Micael DA SILVA CARNEIRO, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank FERRON, employé privé, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,00).

2. Création de deux cent mille (200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3. Souscription et libération des actions nouvelles.

4. Modification en conséquence des articles des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,00).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux cent mille (200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, à savoir "TRAVELAND RESORTS MDV B.V.", société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-4811 CN Breda (Pays-Bas) Seelingsingel 6, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Est ensuite intervenue:

"TRAVELAND RESORTS MDV B.V.", prénommée,

ici représentée par Monsieur Patrick HOUBERT, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 juin 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les deux cent mille (200.000) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions euros (EUR 2.000.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,00), divisé en quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de treize mille euros (EUR 13.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Da Silva, F. Ferron, P. Houbert, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2008, LAC/2008/26681. — Reçu à 0,50%: dix mille euros (€ 10.000,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008093341/227/80.

(080107796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Sinequanon Real Estate Services S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 124.322.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of March.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

Was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of shareholders of Sinequanon Real Estate Services S.C.A., a partnership limited by shares (Société en commandite par actions), having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 124.322, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 26th January, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 654 of April 19, 2007 (the "Company").

The Extraordinary General Meeting was opened with Mr Jean-Michel Merienne, private employee, residing professionally in Senningerberg, in the chair,

who appointed as secretary, Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer, Mrs Stéphanie Surply, private employee, residing professionally in Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

- To reduce the nominal value of the shares from one thousand euro (EUR 1,000) to one euro (EUR 1) and subsequent amendment of the number of the shares (1,000 Management Shares, 10,000 Class A shares and 20,000 Class B shares);

- Conversion of 999 Management Shares into Class B shares;

- Modification of the Management Share's right to receive dividend which will be equal to a priority distribution corresponding to one thousand times the nominal value of the shares.

- Subsequent adaptation of articles 6 and 18 of the articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into:

- one (1) Management Share having a par value of one euro (EUR 1) (the "Management Share") and which shall entitle the holder thereof to a priority distribution corresponding to one thousand times the nominal value of the shares. The Management Share shall be held by Sinequanon Real Estate Services General Partner S.A., as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

- ten thousand (10,000) Class A Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Shares") and which shall entitle the holders thereof to the remuneration as described at Art. 18 supra.

- twenty thousand nine hundred and ninety-nine (20,999) Class B Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Shares") and which shall entitle the holders thereof to the remuneration as described at Art. 18 supra."

" **Art. 18.** From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine what portion of the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The portion of the remainder of the annual net profits agreed to be distributed among the shareholders will be allocated among the Ordinary Shareholders, the Manager and the Class A and Class B Shareholders in the following order:

(i) Management Share's priority allocation corresponding to one thousand times the nominal value of the shares;

(ii) Balance: the remaining balance, (a) as to eighty percent (80%) amongst the Ordinary Shareholders proportionally to their class B Shares, (b) as to twenty percent (20%) amongst the Class A Shares, proportionally to their share capital."

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting, unanimously, took the following resolutions:

First Resolution

The Extraordinary General Meeting unanimously resolves to reduce the nominal value of the shares from one thousand euro (EUR 1,000) to one euro (EUR 1) and to subsequently adapt the number of the shares which are allocated as follows: 1,000 Management Shares, 10,000 Class A shares and 20,000 Class B shares.

Second Resolution

The Extraordinary General Meeting unanimously accepts and decides to convert nine hundred ninety-nine (999) Management Shares held by the Manager into nine hundred ninety-nine (999) Class B shares.

Third Resolution

The Extraordinary General Meeting unanimously resolves, as a result of the approval of the resolutions hereabove, to amend the articles 6 and 18 of the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into:

- one (1) Management Share having a par value of one euro (EUR 1) (the "Management Share") and which shall entitle the holder thereof to a priority distribution corresponding to one thousand times the nominal value of the shares. The Management Share shall be held by Sinequanon Real Estate Services General Partner S.A., as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

- ten thousand (10,000) Class A Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Shares") and which shall entitle the holders thereof to the remuneration as described at Art. 18 supra.

- twenty thousand nine hundred and ninety-nine (20,999) Class B Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B shares") and which shall entitle the holders thereof to the remuneration as described at Art. 18 supra."

" **Art. 18.** From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine what portion of the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The portion of the remainder of the annual net profits agreed to be distributed among the shareholders will be allocated among the Ordinary Shareholders, the Manager and the Class A and Class B Shareholders in the following order:

- (iii) Management Share's priority allocation corresponding to one thousand times the nominal value of the shares;
- (iv) Balance: the remaining balance, (a) as to eighty percent (80%) amongst the Ordinary Shareholders proportionally to their class B Shares, (b) as to twenty percent (20%) amongst the Class A Shares, proportionally to their share capital."

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), qui sera le dépositaire du présent acte.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l' "Assemblée Générale Extraordinaire") des actionnaires de Sinequanon Real Estate Services S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 124.322, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant, le 26 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 654 du 19 avril 2007 (la "Société").

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est ouverte avec Monsieur Jean-Michel Merienne, résidant professionnellement à Senningerberg, comme président,

qui a nommé comme secrétaire, Madame Sophie Mathot, employée privée, résidant professionnellement à Senningerberg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a choisi comme scrutateur, Madame Stéphanie Surply, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

- Diminution de la valeur nominale des actions de 1000 € à 1 € et modification corrélative du nombre d'actions (soit 1.000 actions de commandité, 10.000 actions de classe A et 20.000 actions de classe B);
- Conversion de 999 actions de commandité (Management Shares) en actions de catégorie B;
- Modification du droit au dividende de l'action de commandité (Management Share) qui sera égal à un droit prioritaire de distribution correspondant à 1.000 fois la valeur nominale des actions;
- Adaptation subséquente des articles 6 et 18 des statuts qui auront la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté comme suit:

- une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) ci-après dénommée (l'Action de Commandité) et donnant droit à une rémunération prioritaire de mille (1.000) fois son montant nominal. L'Action de Commandité sera détenue par la société Sinequanon Real Estate Services General Partner S.A. en tant qu'actionnaire commandité (responsabilité illimitée).

- dix mille (10.000) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) ci après dénommée (Action de Classe A), qui donneront droit à une rémunération décrite à l'article 18 supra.

- vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (20.999) actions de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) ici après dénommée (Action de Classe B), qui donneront droit à une rémunération décrite à l'article 18 supra.»

« **Art. 18.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera comment disposer du restant des bénéfices nets annuels parmi les actionnaires commandités et commanditaires:

- allocation prioritaire à l'Action de Commandité donnant droit à un dividende de mille (1.000) fois son montant nominal,

- quant au reliquat, 80% des distributions seront affectés aux actions de classe B proportionnellement à leur part de capital au sein de cette classe et 20% aux actions de classe A proportionnellement à leur part de capital au sein de cette classe.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et tous les actionnaires représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente Assemblée Générale Extraordinaire, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, à l'unanimité, de réduire la valeur nominale des actions de mille euros (EUR 1000) à un euro (EUR 1) et modification corrélative du nombre d'actions, les actions étant réparties comme suit: mille (1.000) actions de commandité, dix mille (10.000) actions de classe A et vingt mille (20.000) actions de classe B.

Seconde Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte et décide, à l'unanimité, de convertir neuf cent quatre-vingt-dix neuf (999) actions de commandité (Management Shares) détenues par le Gérant en neuf cent quatre-vingt-dix neuf (999) actions de catégorie B.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, de modifier à l'unanimité les articles 6 et 18 des statuts qui auront la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté comme suit:

- une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) ci-après dénommée (l'Action de Commandité) et donnant droit à une rémunération prioritaire de mille (1.000) fois son montant nominal. L'Action de Commandité sera détenue par la société Sinequanon Real Estate Services General Partner S.A. en tant qu'actionnaire commandité (responsabilité illimitée).

- dix mille (10.000) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) ci-après dénommée (Action de Classe A), qui donneront droit à une rémunération décrite à l'article 18 supra.

- vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (20.999) actions de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) ici après dénommée (Action de Classe B), qui donneront droit à une rémunération décrite à l'article 18 supra.»

« **Art. 18.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera comment disposer du restant des bénéfices nets annuels parmi les actionnaires commandités et commanditaires:

- allocation prioritaire à l'Action de Commandité donnant droit à un dividende de mille (1.000) fois son montant nominal,

- quant au reliquat, 80% des distributions seront affectés aux actions de classe B proportionnellement à leur part de capital au sein de cette classe et 20% aux actions de classe A proportionnellement à leur part de capital au sein de cette classe.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge, en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mathot, Surply, Merienne, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 avril 2008, LAC/2008/13651. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juin 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008093319/202/197.

(080107250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

RCARRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 81.025.

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RCARRE S.A.", avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 21 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 864 du 10 octobre 2001, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire BETTINGEN, en date du 22 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 893 du 12 juin 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 13 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 436 du 11 mai 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.025.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luis NUNES, employé privé, demeurant à F-54190 Villerupt, 29, rue Georges Clémenceau,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Guy ROCHE, employé privé, demeurant à B-6717 Lottert, 458, chemin de l'Etang.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre LENOIR, employé privé, demeurant à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de Luxembourg vers Capellen; fixation de la nouvelle adresse et modification subséquente de l'article 2, alinéa premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à Capellen, à l'adresse suivante: 83, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'alinéa premier de l'article deux des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Capellen."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Nunes, J.-G. Roche, P. Lenoir, Y. Matthys, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2008, LAC/2008/26690. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008093336/227/54.

(080107743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

SPF-Sierra Portugal Real Estate, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.615.

In the year two thousand eight, on the twelfth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of SPF - SIERRA PORTUGAL REAL ESTATE, société en commandite par actions, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.615 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, dated 3 December 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 154 dated 19 January 2008, page 7349,

acting pursuant to the resolutions of the General Partner of the Company effective on 29 April 2008, an excerpt of which, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company was incorporated pursuant to a notarial deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, dated 3 December 2007 and its articles of association (the "Articles") have been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 154 dated 19 January 2008, page 7349.

2. The Articles have been last amended pursuant to a notarial deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, dated 27 March 2008, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. The share capital is fixed at EUR 200,974,518.- (two hundred millions nine hundred seventy-four thousand five hundred eighteen Euro), represented by:

- 120,584,710 (one hundred twenty millions five hundred eighty-four thousand seven hundred ten) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class A Shares");

- 80,389,807 (eighty millions three hundred eighty-nine thousand eight hundred seven) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class B Shares"); and

- 1 (one) share of Unlimited Shareholder (herein referred to as the "action de commandite" or "Class C Share").

4. Pursuant to article 5.3 of the Articles, the Company has an un-issued but authorised capital fixed at EUR 72,450,602.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand six hundred two Euros).

5. Pursuant to article 5.5.4 of the Articles, the General Partner is authorised to create and issue up to EUR 72,450,602.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand six hundred two Euros) new Class A Shares and/or up to EUR 72,450,602.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand six hundred two Euros) new Class B Share to be issued by the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per Share with or without a share premium for a total amount which will not exceed EUR 72,450,602.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand six hundred two Euros) in consideration of contributions in cash and/or in kind. The new Shares shall have the same rights as the existing Shares.

6. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the articles 5.3 to 5.5.7. of the Articles, which are as follows:

"5.3. The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at EUR 72,450,602.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand six hundred two Euros) being the amount by which the General Partner is able to increase the issued share capital.

5.4. The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amending the articles of association of the Company.

5.5. Within the limits of the authorised share capital set out under Article 5.3, the share capital may be increased at the initiative of the General Partner, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Shares, it being understood that:

5.5.1. The authorisation will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders dated 27 March 2008, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the general meeting of shareholders.

5.5.2. The General Partner may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares created pursuant to this article 5.5.

5.5.3. The General Partner is authorised to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized shares capital subject to the limits and conditions set out as follows:

5.5.4 The General Partner is authorised to create and issue up to EUR 72,450,602.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand six hundred two Euros) new Class A Shares and/or up to EUR 72,450,602.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand six hundred two Euros) new Class B Share to be issued by the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per Share with or without a share premium for a total amount which will not exceed EUR 72,450,602.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand six hundred two Euros) in consideration of contributions in cash and/or in kind. The new Shares shall have the same rights as the existing Shares.

5.5.5. The Shares shall be indivisible, shall be registered shares, and shall be numbered consecutively from one upwards. No share certificates shall be issued.

5.5.6. The General Partner is authorised to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to paragraph 5.5 of this Article 5; the General Partner is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the General Partner may delegate to any duly authorised managers of the General Partner or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.5.7. This increase of the share capital decided by the General Partner within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the General Partner."

7. By resolutions of the General Partner of the Company of 29 April 2008, the General Partner of the Company resolved, in compliance with Articles 5.3 to 5.5.7 of the Articles, to increase effective as of 16 April 2008, the share capital of the Company with an amount of EUR 100.- (one hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 200,974,518.- (two hundred millions nine hundred seventy-four thousand five hundred eighteen Euro) to EUR 200,974,618.- (two hundred millions nine hundred seventy-four thousand six hundred eighteen Euro) by creating and issuing 100 (one hundred) new shares as follows:

(a) 60 (sixty) new Class A Shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) together with a share premium of EUR 4,823,940.- (four million eight hundred twenty-three thousand nine hundred forty Euro) (the "New Class A Shares");

(b) 27 (twenty-seven) new Class B Shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) together with a share premium of EUR 2,143,973.- (two million one hundred forty-three thousand nine hundred seventy-three Euro) (the "First New Class B Shares");

(c) 13 (thirteen) new Class B Shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) together with a share premium of EUR 1,071,987.- (one million seventy-one thousand nine hundred eighty-seven Euro) (the "Second New Class B Shares", together with the First New Class B Shares, the "New Class B Shares").

The New Class A Shares together with the New Class B Shares shall be referred to as the "New Shares".

8. The New Class A Shares were fully subscribed by Sierra Investments Holdings B.V.

9. The First New Class B Shares were fully subscribed by SPF - SIERRA PORTUGAL FEEDER 2.

10. The Second New Class B Shares were fully subscribed by ILMARINEN MUTUAL PENSION INSURANCE COMPANY.

11. The New Shares were fully paid up through contributions in cash of eight million forty thousand euros (EUR 8,040,000.-) allocated as follows: one hundred euros (EUR 100.-) to the share capital of the Company and eight million thirty-nine thousand nine hundred euros (EUR 8,039,900.-) to the share premium account of the Company.

12. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New Shares have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt. Therefore, the capital increase is effective as of 16 April 2008 at which the New Shares have been fully paid up.

13. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, article 5.1 of the Articles is amended and reads as follows as of 16 April 2007:

"5.1 The subscribed capital is set at EUR 200,974,618.- (two hundred millions nine hundred seventy-four thousand six hundred eighteen Euro), represented by:

- 120,584,770 (one hundred twenty millions five hundred eighty-four thousand seven hundred seventy) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class A Shares");

- 80,389,847 (eighty millions three hundred eighty-nine thousand eight hundred forty-seven) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class B Shares"); and

- 1 (one) share of Unlimited Shareholder (herein referred to as the "action de commandite" or "Class C Share"),

(the Class A Shares together with the Class B Shares and the Class C Share, are referred to as the "Shares"), with a par value of one Euro (€ 1) each."

14. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 5.3 of the Articles is amended and reads as follows as of 16 April 2008:

"5.3. The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at EUR 72,450,502.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand five hundred two Euros) being the amount by which the General Partner is able to increase the issued share capital."

15. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 5.5.4 of the Articles is amended and reads as follows as of 16 April 2008:

"5.5.4 The General Partner is authorised to create and issue up to EUR 72,450,502.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand five hundred two Euros) new Class A Shares and/or up to EUR 72,450,502.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand five hundred two Euros) new Class B Shares to be issued by the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per Share with or without a share premium for a total amount which will not exceed EUR 72,450,502.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand five hundred two Euros) in consideration of contributions in cash and/or in kind. The new Shares shall have the same rights as the existing Shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 44,700.- Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Nous, Maître JOSEPH ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de SPF - SIERRA PORTUGAL REAL ESTATE (la "Société") société en commandite par actions, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.615 et constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte en date du 3 décembre 2007 de Maître Martine Schaeffer et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 154 du 19 janvier 2008, page 7349,

agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Gérant Commandité de la Société effectives en date du 29 avril 2008, dont un extrait restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant, qui agit ès qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié en date du 3 décembre 2007 fait par le notaire Martine Schaeffer, résidant à Luxembourg, et ses statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 154 du 19 janvier 2008, page 7349.

2. Les Statuts ont été dernièrement modifiés par acte notarié du 27 mars 2008 fait par le notaire Martine Schaeffer, résidant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 200.974.518,- (deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent dix-huit Euros) représenté par:

- 120.584.710 (cent vingt millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille sept cent dix) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «actions de commanditaires» ou «Actions de Classe A»);

- 80.389.807 (quatre-vingt millions trois cent quatre-vingt-neuf mille huit cent sept) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «actions de commanditaires» ou «Actions de Classe B»);

- 1 (une) action d'Actionnaire Commandité (ci-après l'«action de commandité» ou «Action de Classe C»).

4. Conformément à l'article 5.3 des Statuts, la totalité du capital non-émis mais autorisé de la Société est fixé à EUR 72.450.602,- (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille six cent deux Euros).

5. Conformément à l'article 5.5.4 des Statuts, le Gérant Commandité a le droit de créer et d'émettre jusqu'à 72.450.602 (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille six cent deux) de nouvelles Actions de Classe A et/ou jusqu'à 72.450.602 (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille six cent deux) de nouvelles Actions de Classe B à émettre par la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) par action avec ou sans prime d'émission pour un montant qui ne pourra excéder EUR 72.450.602,- (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille six cent deux Euro) en contrepartie de contributions en numéraire et/ou en nature. Les nouvelles Actions auront les mêmes droits que les Actions existantes.

6. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies aux articles 5.3 à 5.5.7. des Statuts, qui sont les suivantes:

"5.3. Le capital de la Société non-émis mais autorisé est fixé à EUR 72.450.602,- (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille six cent deux Euro) ce montant étant celui avec lequel le Gérant Commandité peut augmenter le capital social émis.

5.4. Le capital de la Société autorisé et émis peut être augmenté ou réduit par des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires adoptées de la même manière que pour la modification des Statuts.

5.5. Dans les limites du capital social autorisé fixé à l'Article 5.3, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Gérant Commandité, avec ou sans émission d'une prime d'émission, en accord avec les conditions générales décrites ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Actions, sachant que:

5.5.1. L'autorisation expirera 5 ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 27 mars 2008, mais qu'à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

5.5.2. Le Gérant Commandité peut supprimer le droit de souscription privilégié des actionnaires existants aux nouvelles Actions créées en vertu de cet article 5.5.

5.5.3. Le Gérant Commandité est autorisé à augmenter, de temps en temps, le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions suivantes:

5.5.4. Le Gérant Commandité a le droit de créer et d'émettre jusqu'à 72.450.602 (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille six cent deux) nouvelles Actions de Classe A et/ou jusqu'à 72.450.602 (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille six cent deux) nouvelles Actions de Classe B à émettre par la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) par action avec ou sans prime d'émission pour un montant qui ne pourra excéder EUR 72.450.602,- (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille six cent deux Euro) en contrepartie de contributions en numéraire et/ou en nature. Les nouvelles Actions auront les mêmes droits que les Actions existantes.

5.5.5. les Actions doivent être indivisibles, nominatives et numérotées à partir de un. Il n'y aura pas d'émission de certificats d'actions.

5.5.6. Le Gérant Commandité est autorisé à mener toute action nécessaire pour modifier l'Article 5 pour enregistrer la modification du capital social suite à une augmentation en vertu du paragraphe 5.5 de cet Article 5; le Gérant Commandité a le pouvoir de prendre ou d'autoriser les actions nécessaires pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à tout gérant du Gérant Commandité dûment autorisé ou à membre de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter la souscription et de recevoir le paiement pour les Actions représentant une partie ou l'ensemble du montant de la somme augmentée du capital.

5.5.7 Cette augmentation du capital social décidée par le Gérant Commandité dans les limites du capital social autorisé peut être souscrite pour, et les Actions peuvent être émises avec, ou sans l'émission d'une prime d'émission, et payée par un apport en numéraire ou en nature ou par l'incorporation de dettes de toute autre manière déterminée par le Gérant Commandité."

7. Par les résolutions du 29 avril 2008 du Gérant Commandité de la Société, le Gérant Commandité de la Société a décidé, conformément aux articles 5.3. à 5.5.7. des Statuts, d'augmenter, avec effet au 16 avril 2008, le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent Euros (EUR 100,-) pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 200.974.518,- (deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent dix-huit Euros) à EUR 200.974.618,- (deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille six cent dix-huit Euros), par la création et l'émission de cent (100) nouvelles actions comme suit:

(a) 60 (soixante) nouvelles Actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) ensemble avec une prime d'émission de EUR 4.823.940,- (quatre millions huit cent vingt-trois mille neuf cent quarante Euro) (les "Nouvelles Actions de Classe A");

(b) 27 (vingt-sept) nouvelles Actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) ensemble avec une prime d'émission de EUR 2.143.973,- (deux millions cent quarante-trois mille neuf cent soixante-treize Euro) (les "Premières Nouvelles Actions de Classe B");

(c) 13 (treize) nouvelles Actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) ensemble avec une prime d'émission de EUR 1.071.987,- (un million soixante et onze mille neuf quatre-vingt-sept Euro) (les "Secondes Nouvelles Actions de Classe B", ensemble avec les Premières Actions de Classe B, les "Nouvelles Actions de Classe B").

Les Nouvelles Actions de Classe A ensemble avec les Nouvelles Actions de Classe B seront dénommées les "Nouvelles Actions".

8. Les Nouvelles Actions de Classe A ont été entièrement souscrites par Sierra Investments Holdings B.V.

9. Les Premières Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement souscrites par SPF - SIERRA PORTUGAL FEEDER 2.

10. Les Secondes Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement souscrites par ILMARINEN MUTUAL PENSION INSURANCE COMPANY.

11. Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de EUR 8.040.000,- (huit millions quarante mille Euros) correspondant à EUR 100,- (cent Euros) de capital social de la Société et EUR 8.039.900,- (huit millions trente-neuf mille neuf cents Euros) de prime d'émission.

12. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Actions ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend expressément acte. Dès lors, l'augmentation de capital prend effet au 16 avril 2008, date à laquelle les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées.

13. A la suite de cette augmentation du capital social de la Société, l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante à compter du 16 avril 2008:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 200.974.618,- (deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille six cent dix-huit Euros) représenté par:

- 120.584.770 (cent vingt millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-dix) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «actions de commanditaires» ou «Actions de Classe A»);
- 80.389.847 (quatre-vingt millions trois cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-sept) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «actions de commanditaires» ou «Actions de Classe B»);
- 1 (une) action d'Actionnaire Commandité (ci-après l'«action de commandité» ou «Action de Classe C»),
(les Actions de Classe A, ensemble avec les Actions de Classe B et les Actions de Classe C, sont reprises ci-après comme les «Actions»), d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-), chacune."

14. A la suite de cette augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 5.3 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante à compter du 16 avril 2008:

«5.3. Le capital de la Société non-émis mais autorisé est fixé à EUR 72.450.502,- (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille cinq cent deux Euro) ce montant étant celui avec lequel le Gérant Commandité peut augmenter le capital social émis."

15. A la suite de cette augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 5.5.4 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante à compter du 16 avril 2008:

"5.5.4. Le Gérant Commandité a le droit de créer et d'émettre jusqu'à 72.450.502 (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille cinq cent deux) nouvelles Actions de Classe A et/ou jusqu'à 72.450.502 (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille cinq cent deux) nouvelles Actions de Classe B à émettre par la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) par action avec ou sans prime d'émission pour un montant qui ne pourra excéder EUR 72.450.502,- (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille cinq cent deux Euro) en contrepartie de contributions en numéraire et/ou en nature. Les nouvelles Actions auront les mêmes droits que les Actions existantes."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de 44.700,- Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008, LAC/2008/24701. — Reçu à 0,50%: quarante mille deux cents euros (€ 40.200,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008093346/211/270.

(080107823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Moreno Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.259.

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- "GRAND BAIE S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 60.395,

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

2.- Monsieur Jean FABER, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Jean FABER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée "MORENO ESTATE SARL", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1415 du 11 juillet 2007, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire REUTER en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1859 du 1^{er} septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 129.259, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de vingt-mille cent vingt-cinq (20.125) parts sociales, en date 20 juillet 2007, par la société à responsabilité limitée "EUROLUX REAL ESTATE COMPANY S.A.", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, à la société anonyme "GRAND BAIE S.A.", prénommée.

2. La société anonyme "GRAND BAIE S.A.", prénommée, est dès lors l'associée unique de la société après la cession de parts qui précède.

3. Ensuite, l'associée unique décide, par ses représentants prénommés, de modifier l'article six des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,00), représenté par vingt mille cent vingt-cinq (20.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les vingt mille cent vingt-cinq (20.125) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, à savoir "GRAND BAIE S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt."

4. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

5. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Piek, J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008, LAC/2008/27458. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008093343/227/49.

(080107806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Suzette MAYER SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8821 Koetschette, 9, rue de Martelange.

R.C.S. Luxembourg E 3.927.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf juillet

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Suzette MAYER, commerçante, demeurant à L-8821 Koetschette, 9, rue de Martelange, et ses enfants

2.- Monsieur Laurent LIES, employé privé, demeurant à L-8821 Koetschette, 9, rue de Martelange.

3.- Mademoiselle Michèle LIES, employée privée, demeurant à L-8812 Bigonville, 65, rue des Romains

tous trois ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à L-2551 Luxembourg, 19, avenue du X Septembre

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Koetschette, le 9 juillet 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils vont constituer entre eux:

I. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination de "Suzette MAYER SCI".

Art. 3. Le siège social est établi à Koetschette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

II. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le patrimoine social de la société est fixé à deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR) divisé en cent (100) parts d'intérêts sans valeur nominale, réparties comme suit:

	%
1.- Madame Suzette MAYER, prénommée, soixante-dix pourcent	70
2.- Monsieur Laurent LIES, prénommé, quinze pourcent	15
3.- Mademoiselle Michèle LIES, prénommée, quinze pourcent	15
Total: Cent pourcent	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts d'intérêts s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle dans le patrimoine social.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion de leurs parts d'intérêts.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

IV. Assemblée générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de pourcent dans le patrimoine social.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des votes émis sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du patrimoine social et de la division afférente en parts d'intérêts; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

V. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2005 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement à leur participation dans le patrimoine social.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

VI. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 900.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du patrimoine social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Suzette MAYER, prénommée, laquelle aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de constituer hypothèque et donner mainlevée.

2.- Le siège de la société est établi à L-8821 Koetschette, 9, rue de Martelange.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008, Relation: LAC/2008/28403. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093410/206/132.

(080107558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

EUDIAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 124.690.

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- DEMO SOLUTIONS S.A., une société anonyme ayant son siège à L-9991 Weiswampach, Am Hock, 2, représentée par Monsieur Didier DE COSTER en vertu d'une procuration du 11 juin 2008.

2.- Monsieur Vincent LEJEUNE, né à Rocourt (Belgique), le 8 juillet 1959, demeurant à B-1160 Bruxelles, avenue des Bécassines, 12, représenté par Monsieur Didier DE COSTER en vertu d'une procuration du 11 juin 2008.

Lesquels comparants, représenté comme il est dit, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée EUDIAL a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 761 du 2 mai 2007;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 124.690;

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cent euros (12.500,- €) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune;

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «EUDIAL» avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais;

- que la société ne possède ni d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée constate que:

- aux termes du procès-verbal d'assemblée générale tenu le 30 août 2007, la société DEMO SOLUTIONS, a cédé 31 de ses parts sociales de la société à responsabilité limitée EUDIAL à Monsieur Vincent LEJEUNE prénommé;

- aux termes du procès-verbal d'assemblée générale tenu le 2 mai 2008, la société EDISHARE SA, a cédé son unique part sociale de la société à responsabilité limitée EUDIAL à DEMO SOLUTIONS préqualifiée.

Suite à ces faits, les 125 parts sociales de la société sont réparties comme suit:

- DEMO SOLUTIONS SA	94 parts
- Monsieur Vincent LEJEUNE	31 parts
TOTAL	125 parts

Deuxième résolution

L'assemblée constate la nomination en tant que gérant, avec effet au 30 août 2007, de Monsieur Vincent LEJEUNE, et ce pour une durée illimitée.

Troisième résolution

L'assemblée confirme la démission de Monsieur Arnaud DUBOIS de son poste de gérant, avec prise d'effet au 30 novembre 2007, laquelle démission fut actée lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer du siège social de la société de Luxembourg à L-9991 Weiswampach, Am Hock, 2 et la modification subséquente de l'article 5 première phrase des statuts comme suit:

« **Art. 5. (première phrase).** Le siège social de la société est établi dans la commune de WEISWAMPACH.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

92709

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge, en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: De Coster, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 juin 2008. Relation: WIL/2008/546. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 juin 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008093337/2724/58.

(080107752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Label K, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 124.829.

L'an deux mil huit, le douze juin

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Germain Joseph D. PHILIPPART, né à Bertogne (Belgique), le 30 avril 1953, demeurant à B-6660 Nadrin, 13, rue de la Villa Romaine

2.- Madame Marie Rose ROBERT, née à Bastogne (Belgique), le 10 février 1956, demeurant à B-6660 Nadrin, 13, rue de la Villa Romaine,

ici représentée par Monsieur Germain Joseph D. PHILIPPART, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nadrin, le 10 juin 2008, laquelle procuration après avoir été signé NE VARIETUR par le notaire et les comparants restera ci annexée.

3.- Monsieur Daniel Roger J. COP, né à Bastogne (Belgique), le 02 octobre 1960, demeurant à B-6600 Bastogne, Senonchamps 99,

4.- Madame Béatrice Lydie F. ROBERT, née à Bastogne (Belgique), le 14 novembre 1960, demeurant à B-6600 Bastogne, Senonchamps 99

ici représentée par Daniel Roger J. COP, prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bastogne, le 10 juin 2008, laquelle procuration après avoir été signé NE VARIETUR par le notaire et les comparants restera ci annexée.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire:

-que la société à responsabilité limitée "LABEL K" a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussignée, en date du 08 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 963 du 24 mai 2007.

-qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 124.829

-qu'elle a un capital de douze mille quatre cents euros (12.400,-€) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-€), chacune,

-que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «LABEL K» avec siège social à L-9570 Wiltz 20, rue des Tondeurs,

-que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société, de Wiltz à L-9772 Troine/Wincrange, 72, rue de l'Ecole et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Wincrange.»

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer un second gérant en la personne de Monsieur Germain PHILIPPART, prénommé. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

92710

Troisième résolution

Les associés décident que la société sera engagée par la signature conjointe des gérants.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippart, Cop, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 juin 2008. Relation: WIL/2008/545. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 juin 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008093372/2724/56.

(080107406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Braudarson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.311.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.07.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093693/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07913. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Alias Mustang International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008093692/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07814. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Crystal Bull Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.315.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.07.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093694/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07933. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Crystal Bull Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.315.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.07.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093695/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07930. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Crystal Bull Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.315.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.07.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093696/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07924. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Deuton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.996.

Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093702/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06420. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Crystal Bull Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.315.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.07.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093698/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07917. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Norpel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 66.703.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NORPEL SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008093699/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07132. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Lezarts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9280 Diekirch, 24, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 106.516.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LEZARTS SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008093700/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07139. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Deuton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.996.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093704/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06424. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Crystal Bull Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.315.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.07.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093697/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07921. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Commissaire aux Comptes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.410.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A.

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008093701/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07137. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Deuton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.996.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093703/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06422. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

European Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.174.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008093777/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07196. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Mistral Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.491.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008093778/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07200. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

K2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.373.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008093779/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07204. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Kwear Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.787.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008093780/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07208. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Deuton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.996.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093705/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06427. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Stateland International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 89.950.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008093782/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07843. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Mediterranea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.451.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008093784/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07840. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Sinice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.533.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008093783/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07842. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

EPI Highgate GP 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.742.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093877/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08833. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Logistis III Luxembourg Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 140.269.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

"AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 90.603,

referred to hereafter as the "Shareholder",

represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of association of a "société anonyme".

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**1. Form, Corporate name.**

1.1 The company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law")) and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "LOGISTIS III LUXEMBOURG FEEDER S.A." (the "Company").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Share capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-thousand Euro (EUR 31.000.-) divided into thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30.999) class A shares (the "Class A Shares"), and one (1) class B shares (the "Class B Shares") with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100%).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of one million seven hundred and fifty million Euro (EUR 1,750,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.

6.2 The authorized share capital may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders in accordance with Article 18 of the Articles.

6.3 The sole purpose of the above authorized capital is to allow the issue of new Class A Shares and/or Class B Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A Shares and/or Class B Shares in exchange of contribution in cash made by the existing or future Shareholders in execution of the capital calls made by the Board of Directors in compliance with any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company (a "Shareholders' Agreement").

6.4 Within the limits of the authorized share capital set out under Article 6.1, the share capital may be increased, from time to time, at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Class A Shares and/or Class B Shares, it being understood that:

6.4.1 The Class A Shares and/or Class B Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Board of Directors within the strict limits stated in any Shareholders' Agreement.

6.4.2 The Board of Directors may also determine the date of the issue and the number of Class A Shares and/or Class B Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.4.3 The rights attached to the new Class A Shares and/or Class B Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Class A Shares and/or Class B Shares.

6.4.4 The authorization will expire five years after the date of the present deed, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders.

6.5 The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to this Article 6; the Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to the chairman of the Board of Directors (the "Chairman") or any Director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares and/or Class B Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.6 This increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorized share capital may be subscribed for, and Class A Shares and/or Class B Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

7. Form of the shares. The Shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

8. Payment of shares. Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

9. Modification of capital.

9.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

9.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

10. Transfer of shares.

10.1 Any transfer of Class A Shares must (i) strictly comply with the provisions of Article 10 of the Articles and (ii) with the prior consent of the Class B Shareholders.

10.2 Transfer of Class A Shares to another Class A Shareholder or to a third party

(a) A Class A Shareholder (the "Selling Shareholder") wishing to sell all of its Class A Shares (the "Offered Shares") must give notice of such an intent (the "Transfer Notice") to the Chairman setting out the details of the Offered Shares and a price, which must be in cash only, per Class A Share it wishes to receive (the "Share Price"). The Chairman shall,

within fourteen (14) Days of receipt of such Transfer Notice, offer the Offered Shares to the other Class A Shareholders in proportion to their respective amounts of Equity Commitment. The Offered Shares shall be offered at the Share Price and on the same terms and conditions provided for in the Transfer Notice (the "Agreed Terms") and the offer shall be open for acceptance for a period determined by the Chairman which shall not be less than thirty (30) Days nor more than sixty (60) Days (including the fourteen (14) Days period granted to the Chairman) ("Offer Closing"). In the absence of express acceptance of the offer prior to the Offer Closing, the Class A Shareholders shall be deemed to have refused such offer.

(b) On accepting an offer, each Class A Shareholder shall notify the Chairman of the number of Offered Shares in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Class A Shareholders accept the offer, that the Class A Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares.

If the first notifications received by the Chairman show that the Class A Shareholders have not accepted the offer of all the Offered Shares, the Chairman shall inform the Class A Shareholders of the numbers of Offered Shares accepted by each Class A Shareholder and the number of remaining Class A Shares, within three (3) Days after receiving the last notification. Each Class A Shareholder shall then notify the Chairman of the number of additional Offered Shares, which it agrees to purchase within three (3) Business Days following receipt of the above-mentioned notice from the Chairman.

(c) If not all of the Class A Shareholders accept the offer, the Offered Shares shall be sold to those Class A Shareholders, which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point (b) in proportion to their respective Equity Commitment, if not otherwise agreed among them. If only one Class A Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Class A Shareholder.

(d) The Chairman shall, no later than the Offer Closing (which may be extended pursuant to Article 10.2 b) notify the Selling Shareholder if the other Class A Shareholders have agreed to purchase the Offered Shares. The Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the other Class A Shareholders accordingly. If the other Class A Shareholders decide not to purchase the totality of the Offered Shares, the Selling Shareholder may freely sell them to a bona fide third party, provided that (i) such sale is completed within forty five (45) Days of the Offer Closing, and (ii) the sale is executed on the Agreed Terms. The Selling Shareholder shall provide to the Chairman the draft sale and purchase agreement that he is to conclude with the purchaser in order to enable the Chairman to ensure that the above conditions are met.

(e) If the right of first offer is duly exercised, the Selling Shareholder irrevocably undertakes to (i) sell to the other Class A Shareholders, on the Agreed Terms, the Offered Shares within one (1) month of the Offer Closing and (ii) execute any document enabling the sale to be valid and enforceable against the Company and third parties.

10.3 Transfer to affiliated companies

A sale or a transfer by a Class A Shareholder (a "Transferor Investor") of its Class A Shares to one of its Affiliates (individually a "Transferee Affiliate") shall be permitted, provided that:

(a) The Transferee Affiliate assumes any and all remaining obligations relating to its position as a Class A Shareholder (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Investor under any Shareholders' Agreement, at such time;

(b) The Transferor Investor remains jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all remaining obligations relating to its position as a Class A Shareholder and (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Investor, at such time;

(c) The Transferor Investor irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company and the Board of Directors, as applicable, the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to its position as a Shareholder of the Class A Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferee Affiliate under any Shareholders' Agreement (whether assumed from the Transferor Investor, or incurred by the Transferee Affiliate), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law;

(d) In the event that the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Investor, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Class A Shares back to the Transferor Investor.

10.4 Each Shareholder agrees that it will not sell, assign, transfer, pledge or grant any security interest in its Class A Shares unless all the conditions and procedures described in the Articles are met and without the prior consent of the Class B Shareholders.

10.5 When permitted and unless otherwise consented to by the Chairman, a sale, an assignment or a transfer must be of all and not less than all the Class A Shares held by the Shareholder.

10.6 Furthermore, in case a Shareholders' Agreement has been adopted between the Company and the Shareholders, no sale, transfer or assignment of Class A Shares shall become effective unless and until the relevant transferee or assignee agrees in writing to be bound by the terms of the Shareholders' Agreement, by executing a deed of adherence, confirming that it shall be bound by the terms of such Shareholders' Agreement and that it takes over the unfunded Equity Commitment of the Selling Shareholder or Transferor Investor.

10.7 A transfer for purposes of this Article shall include any direct or indirect transfer of control of a Shareholder, such as a transfer of shares or other ownership interests in a Shareholder, a merger or demerger involving a Shareholder.

10.8 No right to redemption of the Class A Shares

None of the Shareholders shall be entitled or shall take any action to cause the Company to redeem any of its Class A Shares.

Chapter III.- Directors, Chairman, Board of directors, Statutory auditors

11. Board of directors or sole director.

11.1 In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be Shareholders.

11.2 In the case where the Company is incorporated by a sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that the Company has only one Shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the Shareholders noticing the existence of more than one Shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the 1915 Law.

11.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

11.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

12. Meetings of the board of directors and chairman.

12.1 The Board of Directors shall elect its Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, e-mail or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way. Each participating Director able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

12.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

13. General powers of the board of directors.

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

13.3 If there is only one Shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

14. Delegation of powers.

14.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to the Chairman or any other member of the Board of Directors, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

14.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

15. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of a Board of Directors, by the sole signature of the Chairman or the joint signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Chairman or two Directors, but only within the limits of such power.

16. Remuneration of the chairman. For its activities as director of the Company, the Chairman will receive from the Company a management fee to be defined in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement, which may from time to time be entered into between the Company and the Shareholders.

17. Statutory auditor.

17.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

17.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

17.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

18. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

18.1 The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

18.2 If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

18.3 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. In case that all the Shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

18.5 The Shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the Company prior the general meeting of Shareholders, within the time limit of three (3) days.

18.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.7 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

18.8 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

18.9 When the Company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

18.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

18.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

19. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on 25 June, at 2.00 p.m., or on the next subsequent open business day should such day be a bank holiday in Luxembourg.

20. Other general meetings. Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

21. Votes. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex, e-mail or telefax.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

22. Business year.

22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

22.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

23. Distribution of profits.

23.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

23.2 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation will cease to be when the amount of the legal reserve reaches at least one tenth of the capital of the Company.

23.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

23.4 The decision to distribute funds and the determination of the conditions and amount of such a distribution will be taken by a majority of votes of Class A Shareholders and a majority of votes of Class B Shareholders and as it may be provided for in any Shareholders' Agreement.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

24. Dissolution, Liquidation.

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII.- Applicable Law

25. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Shareholders' Agreement.

26. Definitions.

"1915 Law" has the meaning set out in article 1.1 of the Articles.

"Affiliate": means when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries controls or is controlled by or is under common control with the specified person; for the purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity of which he, she or it is the holder of more than forty per cent (40%) of the outstanding voting securities, except that for the purpose of Clause 10 of these Articles, more than forty percent (40%) shall be subscribed for ninety-nine percent (99%).

"Agreed Terms" has the meaning as set out in article 10.2 (a).

"Articles" has the meaning set out in article 1.1 of the Articles.

"Board of Directors" has the meaning set out in article 2.3 of the Articles.

"Chairman" has the meaning set out in article 6.5 of the Articles.

"Class A Share": means the class A ordinary shares in the capital of the Company held by the Class A Shareholders.

"Class A Shareholder": means a holder of Class A Shares.

"Class B Share": means the class B ordinary shares in the capital of the Company held by the Class B Shareholders.

"Class B Shareholder": means a holder of Class B Shares.

"Equity Commitment": the Shareholders, and all those who may become Shareholders of the Company, may, from time to time, enter together with the Company into a Shareholders' Agreement. Such agreement may inter alia contain the aggregate commitment of a Class A Shareholder and Class B Shareholder to acquire Class A Shares or Class B Shares;

"Chairman": means AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 90.603.

"Offer Closing" has the meaning as set out in article 10.2 (a).

"Offered Shares" has the meaning as set out in article 10.2 (a).

"Share": a Class A Share and/or a Class B Share, as the case may be.

"Share Price" has the meaning as set out in article 10.2 (a).

"Shareholder": a holder of Class A Shares and/or Class B Shares, as the case may be.

"Shareholders' Agreement" means the Shareholders' agreement which may, from time to time, be entered into between the Company and the Shareholders.

"Transfer Notice" has the meaning as set out in article 10.2 (a).

"Transferor Investor" has the meaning as set out in article 10.3.

"Transferee Affiliate" has the meaning as set out in article 10.3.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the thirty-one thousand (31.000) shares as follows:

	Shares
AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.	30,999
	Class A
AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.	<u>1 Class B</u>
Total:	31,000

All these Shares have been fully paid up, so that the sum thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law of 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate cost

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The undersigned party, representing the entire subscribed capital and acting as Shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2014:

a) "AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 90.603.

b) Mr Serge BATAILLIE, administrative director, born on 6 September 1962 in Dunkerque (France), residing at 15, rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg.

c) Mr Yves BARTHELS, Chief Operating Officer, born on 10 October 1973 in Luxembourg, residing professionally at 5, allée Scheffer, L2520 Luxembourg.

3. The following has been appointed as external auditor for a maximum period of six (6) years: "MAZARS S.A.", having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered under number B 56.248.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, all of whom is known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.", une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 90.603,

ci-après l'"Associé",

représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présente pour être formalisée avec elle.

La comparante ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination.

1.1 La société est ici constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg (et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi")), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts").

1.2 La Société existe sous la dénomination de "LOGISTIS III LUXEMBOURG FEEDER S.A." (la "Société").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trente mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (30.999) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et une (1) action de catégorie B (les "Action de Catégorie B"), chacune de ces actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées (à 100%).

6. Capital autorisé.

6.1 La Société dispose d'un capital non-émis mais autorisé d'un montant maximum d'un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000.-) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B.

6.2 Le capital social autorisé pourra être augmenté ou réduit par les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires conformément à l'article 18 de ces Statuts

6.3 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B existantes en échange d'apport en argent fait par les Actionnaires actuels et futurs en exécution de l'appel en capital fait par le Conseil d'Administration conformément à tout pacte ayant pu être conclu, à tout moment, entre, entre autre, les Actionnaires et la Société (le "Pacte d'Actionnaires").

6.4 Dans les limites du capital social autorisé fixé à l'article 6.1, le capital social peut être augmenté d'un montant, à tout moment, à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B, étant entendu que:

6.4.1 Les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B pourront être souscrites conformément aux termes et conditions fixés par le Conseil d'Administration dans les limites strictes stipulées dans le Pacte d'Actionnaires.

6.4.2 Le Conseil d'Administration pourra également la date de l'émission et le nombre d'Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B devant finalement être souscrites et émises.

6.4.3 Les droits attachés aux nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B seront strictement similaires aux droits attachés aux Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B existantes.

6.4.4 Cette autorisation expirera cinq ans après la date de ce présent acte, mais à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.

6.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder aux modifications nécessaires de l'article 5 pour constater le changement de capital social suivant une augmentation conformément à l'article 6; le Conseil d'Administration a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire à l'exécution et à la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer au président du Conseil d'Administration (le "Président") ou à tout Administrateur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.6 Cette augmentation de capital, décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé, peut être souscrite, et les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B peuvent être émises, avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature, en numéraire ou par incorporation de créances de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.

7. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

8. Versements. Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera à tout moment. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

9. Modification du capital.

9.1 Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

9.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

10. Transfert d'actions.

10.1 Tout transfert d'Actions de Catégorie A doit (i) être strictement conforme aux dispositions de l'article 10 des Statuts et (ii) doit requérir l'accord préalable des Actionnaires de Catégorie B.

10.2 Le transfert d'Action de Catégorie A à un autre Actionnaire de Catégorie A ou à un tiers:

(a) Un Actionnaire de Catégorie A ("Actionnaire Vendeur") voulant vendre tout ou partie de ses Actions de Catégorie A (les "Actions Offertes") devra notifier son intention (la "Notification de Cession") au Président en exposant les détails des Actions Offertes et du prix, qui doit être seulement en argent, par Action de Catégorie A offert qu'il souhaite recevoir (le "Prix de l'Action"). Le Président offrira, endéans les quatorze (14) Jours Ouvrables de réception de la Notification de Cession, les Actions Offertes aux autres Actionnaires de Catégorie A proportionnellement à leurs parts respectives dans la Contribution en Capital. Les Actions Offertes seront proposées au Prix de l'Action et dans les mêmes termes et conditions que celles fournies dans la Notification de Cession (les "Termes de l'Accord") et l'offre sera ainsi émise en vue de son acceptation pour une période déterminée par le Président qui ne devra pas être équivalente à moins de trente (30) jours et ne devra pas être supérieure à soixante (60) jours (y compris la période de quatorze (14) Jours Ouvrables fourni au Président) (la "Clôture de l'Offre"). En absence d'acceptation expresse de l'offre avant la Clôture de l'Offre, les Actionnaires de Classe A seront considérés avoir refusé l'offre.

(b) En cas d'acceptation de l'offre, chaque Actionnaire de Catégorie A notifiera au Président le nombre d'Actions Offertes pour lequel il accepte l'offre et si tous les autres Actionnaires de Catégorie A n'acceptent pas l'offre, que l'Actionnaire de Catégorie A a l'intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires.

Si les premières notifications reçues par le Président montrent que des Actionnaires de Catégorie A n'ont pas accepté l'offre pour toutes les Actions Offertes, le Président informera les Actionnaires de Catégorie A du nombre d'Actions Offertes acceptées par chacun et du nombre d'Actions de Catégorie A restant, endéans les trois (3) Jours Ouvrables après la réception de la dernière notification. Chaque Actionnaire de Catégorie A notifiera alors au Président le nombre d'Actions Offertes additionnelles, qu'il accepte d'acquérir endéans trois (3) Jours Ouvrables suivant la réception de la notice mentionnée ci-dessus du Président.

(c) Si l'ensemble des Actionnaires de Catégorie A n'accepte pas l'offre, les Actions Offertes seront vendues à ceux des Actionnaires de Catégorie A qui auront montré leur intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires en vertu du paragraphe (b) en proportion de leur Contribution en Capital, s'ils n'en conviennent pas autrement entre eux. Si seul un Actionnaire de Catégorie A accepte l'offre, toutes les Actions Offertes pourront être acquises par cet Actionnaire de Catégorie A.

(d) Le Président notifiera, pas plus tard qu'à la Clôture de l'Offre (laquelle pourra être étendue conformément à l'article 10.2 b) à l'Actionnaire Vendeur si les autres Actionnaires de Catégorie A ont accepté d'acquérir les Actions Offertes. L'Actionnaire Vendeur vendra les Actions Offertes aux Actionnaires de Catégorie A tel que notifié. Si les autres Actionnaires de Classe A décident de ne pas acquérir la totalité des Actions Offertes, l'Actionnaire Vendeur pourra les vendre librement à une tierce partie de bonne foi à condition que (i) cette vente soit réalisée dans les quarante cinq (45) jours de la Clôture de l'Offre, (ii) la vente soit réalisée conformément aux Termes de l'Accord. L'Actionnaire Vendeur fournira au Président le projet de vente et l'accord d'achat qu'il est sur le point de conclure avec l'acquéreur afin de permettre au Président de s'assurer que les conditions supra sont bien remplies.

(e) Si le droit de la première offre est dûment exercé, l'Actionnaire Vendeur s'engage irrévocablement à (i) vendre aux autres Actionnaires de Catégorie A, selon les Termes de l'Accord les Actions Offertes endéans le mois de la Clôture de l'Offre et (ii) exécuter tout document rendant la vente valable et applicable envers la Société et les tiers.

10.3 Cession à des Affiliés

Une vente ou une cession par un Actionnaire de Catégorie A (un "Actionnaire Cédant") de ses Actions Catégorie A à un ou plusieurs de ses Affiliés (individuellement un "Affilié Cessionnaire") sera permise à condition que:

(a) L'Affilié Cessionnaire assume les obligations restantes à ce moment en relation avec la position d'Actionnaire de Catégorie A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Actionnaire Cédant selon tout Pacte d'Actionnaire.

(b) L'Actionnaire Cédant reste solidairement et conjointement tenu avec l'Affilié Cessionnaire de toutes obligations restantes à ce moment en relation avec sa position de d'Actionnaire de Catégorie A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Actionnaire Cédant.

(c) L'Actionnaire Cédant garantit de façon irrévocable et inconditionnelle envers la Société et le Conseil d'Administration, tel qu'applicable, l'accomplissement par l'Affilié Cessionnaire, en bonne et due forme et en temps voulu, de toutes

les obligations relatives à sa position de souscripteur ou détenteur d'Actions de Catégorie A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Affilié Cessionnaire (assumée par l'Actionnaire Cédant ou imposée à l'Affilié Cessionnaire) et devra indemniser les parties à cet égard, dans les limites autorisées par la loi.

(d) Dans le cas où un Affilié Cessionnaire cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, l'Affilié Cessionnaire vendra, affectera ou cédera en retour ses Actions de Catégorie A.

10.4 Chaque Actionnaire s'engage à ne pas vendre, transférer, céder, mettre en gage ou accorder toute sûreté ou intérêt sur ses Actions de Catégorie A à moins que toutes les conditions et procédures décrites dans les Statuts ne soient remplies et sans le consentement préalable des Actionnaires de Catégorie B.

10.5 Lorsqu'il sera permis et sauf le consentement contraire du Président, une vente, un transfert ou une cession doit porter sur au moins l'ensemble des Actions de Catégorie A détenues par l'Actionnaire.

10.6 De plus, au cas où un Pacte d'Actionnaire aurait été conclu entre la Société et les Actionnaires, aucune vente, cession ou transfert d'Actions de Catégorie A ne deviendra effective tant et jusqu'à ce que le cessionnaire ou acquéreur marque son accord par écrit d'être lié par les termes du Pacte d'Actionnaire et reprend la Contribution en Capital flottante de l'Actionnaire Cédant.

10.7 Une cession pour les besoins du présent article inclut toute cession directe ou indirecte du contrôle sur ou d'un Actionnaire, comme une cession d'actions ou autres participations d'un Actionnaire, une fusion ou scission concernant un Actionnaire.

10.8 Aucun droit de rachat des Actions de Catégorie A

Aucun Actionnaire n'est habilité ou ne pourra agir de manière à induire la Société de racheter ses Actions de Classe A.

Titre III.- Administrateur, Président, Conseil d'Administration, Commissaires

11. Conseil d'administration ou administrateur unique.

11.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

11.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un Actionnaire, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un membre (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, un représentant permanent sera nommé ou confirmé conformément à la Loi de 1915.

11.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à compter de la date de leur élection.

11.4 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et élire à la majorité des votes, un Administrateur afin de pourvoir à son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

12. Réunions du conseil d'administration et le président.

12.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2 La réunion du Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de tout Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités et exigences de convocation.

12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen un autre Administrateur en tant que son mandant. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

12.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

12.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. Chaque Administrateur capable d'entendre et de se faire entendre par les autres Administrateurs participants utilisant ou non cette technologie seront considérés comme présents à cette réunion et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

12.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie de circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

12.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

13.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

14.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

15. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de son Président ou de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Président ou par deux Administrateurs ou par, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

16. Rémunération du président.

16.1 Pour ces activités d'administrateur de la Société, le Président recevra de la Société des honoraires de gestion qui seront définies conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires, qui pourra, à tout moment, être conclu entre la Société et les Actionnaires.

17. Commissaire aux comptes.

17.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

17.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à compter de leur élection.

17.3 Les Commissaires aux Comptes sont rééligibles.

Titre IV.- Assemblée générales des actionnaires

18. Pouvoirs de l'associé unique / de l'assemblée générale des actionnaires.

18.1 La Société pourra n'avoir qu'un Associé unique au moment de sa constitution ou lorsque toutes ses Actions seront détenues par une seule personne. La mort ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'aura pas pour conséquence la dissolution de la Société.

18.2 S'il n'y a qu'un Actionnaire, l'Actionnaire unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

18.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représentera le corps entier des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour effectuer et ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

18.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie d'avis de convocation envoyée à chaque Actionnaire enregistré conformément à la Loi de 1915 au cas où tous les Actionnaires seraient présents ou représentés et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, ils pourront renoncer aux exigences de convocation et aux formalités de publication.

18.5 Les Actionnaires ont le droit de voter par correspondance, au moyen d'un formulaire fournissant une option pour un vote positif ou négatif ou pour une abstention. Pour le calcul du quorum, ne sont pris en compte les formulaires reçus par la Société préalablement à l'assemblée générale des Actionnaires, dans la limite de trois (3) jours.

18.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Actionnaire et aura droit ainsi à voter par procuration.

18.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

18.8 Sauf dans les cas déterminés autrement par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

18.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

18.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés

18.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

19. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 25 juin à 14 heures, ou le jour suivant ouvré subséquent si ce jour se trouve être un jour férié pour les banques à Luxembourg.

20. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

21. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex, e-mail ou téléfax.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

22. Année sociale.

22.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

22.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

23. Répartition des bénéfices.

23.1 Les profits relatifs de l'année sociale, après déduction des charges et dépréciations générales et opérationnelles, constitueront le profit net de la Société relativement à cette période.

23.2 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

23.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et où la Loi et les Statuts l'autorisent, le Conseil d'Administration pourra proposer que les fonds disponibles restant soient distribués.

23.4 La décision de distribuer des fonds et la fixation du montant de cette distribution sera prise par la majorité des voix des Actionnaires de Catégorie A et la majorité des Actionnaires de Catégorie B et tel qu'il pourrait être stipulé dans un Pacte d'Actionnaires.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

24. Dissolution, Liquidation.

24.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII.- Loi applicable

25. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

26. Définitions.

"Loi" a la signification telle que mentionnée à l'article 1.1 des Statuts.

"Statuts" a la signification telle que mentionnée à l'article 1.1 des Statuts.

"Conseil d'Administration" a la signification telle que mentionnée à l'article 2.3 des Statuts.

"Sociétés Apparentées" a la signification telle que mentionnée à l'article 3.2 des Statuts.

"Actionnaire Cédant" a la signification telle que mentionnée à l'article 10.3 des Statuts.

"Affilié Cessionnaire" a la signification telle que mentionnée à l'article 10.3 des Statuts.

"Affiliée" lorsqu'utilisé en référence à une personne spécifique, toute personne qui directement ou indirectement au travers d'un ou plusieurs intermédiaires contrôle ou est contrôlé par ou est sous le contrôle commun de personne spécifique; pour les besoins de la définition, une personne doit être considérée comme contrôlant une entité dont il (elle) est le détenteur de plus de quarante pour cent (40%) des valeurs de vote en suspens, sauf pour la clause 10 de ses statuts, plus de quarante pour cent (40)% devront être souscrit pour les quatre vingt dix-neuf pour cent (99%).

"Actions de Catégorie A": signifie les actions ordinaires de catégorie A dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie A.

"Actionnaires de Catégorie A": signifie les détenteurs d'Action de Catégorie A.

"Actionnaire Vendeur": a la signification telle que mentionnée à l'article 10.2 des Statuts.

"Actions Offertes": a la signification telle que mentionnée à l'article 10.2 des Statuts.

"Notification de Cession": a la signification telle que mentionnée à l'article 10.2 des Statuts.

"Prix de l'Action": a la signification telle que mentionnée à l'article 10.2 des Statuts.

"Termes de l'Accord": a la signification telle que mentionnée à l'article 10.2 des Statuts.

"Clôture de l'Offre": a la signification telle que mentionnée à l'article 10.2 des Statuts.

"Administrateur Unique": a la signification telle que mentionnée à l'article 11.2 des Statuts.

"Actions de Catégorie B": signifie les actions ordinaires de catégorie B dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie B.

"Actionnaires de Catégorie B": signifie les détenteurs d'Action de Catégorie B.

"Contribution en Capital": les Actionnaires, et tous ceux qui pourront devenir Actionnaires de la Société, peuvent, à tout moment, entrer ensemble, avec la Société dans un Pacte d'Actionnaires. Un tel pacte peut Inter Alia contenir des engagements globaux des Actionnaires de Catégorie A et Actionnaires de Catégorie B pour acquérir des Actions de Catégorie A ou Actions de Catégorie B;

"Président": signifie AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603.

"Action": une Action de Catégorie A et/ou une Action de Catégorie B, le cas échéant.

"Pacte d'Actionnaire": signifie le Pacte d'Actionnaires qui pourra, à tout moment, être conclu entre la Société et les Actionnaires.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en mai 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prémentionnés déclarent souscrire trente et un mille (31.000) actions comme suit:

	Actions
AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.	30,999 de
	Catégorie A
AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.	1 de

Total: Catégorie B
31,000

Toutes les Actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille Euro.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique qui sera tenue en 2014:
 - a) "AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603.
 - b) Monsieur Serge BATAILLIE, directeur administratif, né le 6 septembre 1962 à Dunkerque (France), résident au 15, rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg.
 - c) Monsieur Yves BARTHELS, Chief Operating Officer, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, résident au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
3. Le suivant a été nommé comme réviseur d'entreprise pour une période de six (6) ans: "MAZARS S.A.", ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré sous le numéro B 56.248.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9129. — Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5% = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008094304/239/824.

(080108367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Vontobel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.337.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of June.

before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Vontobel SICAV (the Meeting), a Luxembourg incorporated société d'investissement à capital variable, with its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange (the Company), incorporated on 6 February 2007 pursuant to a notarial deed recorded by Mr. Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), n° 283 on 2 March 2007 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B. 124.337.

The Meeting is opened at 3.p.m. with Mrs Sophie PONCELET, employee, residing professionally in Hesperange as chairman. The chairman appoints Mrs Aline BIEJ, employee, residing professionally in Hesperange, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Mrs Christine KABEY, employee, residing professionally in Hesperange, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I.- the present meeting has been convened by notices published in the Mémorial and in the d'Wort on the 12th of June 2008 and on the 21st of June 2008.

II. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list. The attendance list which has been signed by the shareholders or their representatives as well as by the Members of the Bureau, will remain attached to these minutes together with the powers of attorney;

III. it appears from the attendance list that out of 612,859.672 shares 395,956.458 shares are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting;

IV. it appears from the attendance list that the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, is fulfilled. Each item of the agenda will be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast (excluding invalid votes and abstentions) at the meeting; and

V. the agenda of the Meeting is as follows:

(1) Amendments to the articles of incorporation:

The Company will change its registered office. Hence it is intended to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

Deletion of the word "Hesperange" and insertion of the words "der Gemeinde Luxemburg", leading to the following new wording of the first sentence of article 5 (please find an English translation of the text for your convenience below the German original text):

" **Art. 5. Sitz.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg."

" **Art. 5. Registered office.** The registered office is located in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

(2) Change of address

The registered office will be transferred to 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

(3) Other

VI. The following resolutions are being taken:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

Deletion of the word "Hesperange" and insertion of the words "der Gemeinde Luxemburg", leading to the following new wording of the first sentence of article 5:

" **Art. 5. Sitz.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg."

Second resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office to 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a German translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of a discrepancy between the English and German versions, the German version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary the present original deed.

Es Folgt die Deutsch Übersetzung des Vorstehenden:

Im Jahr zweitausendundacht, den dreissigsten Juni.

vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Anteilhaber des Vontobel SICAV abgehalten (die Generalversammlung), eine in Luxemburg eingetragene société d'investissement à capital variable, mit Gesellschaftssitz in 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange (die Gesellschaft), gegründet am 6. Februar 2007 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Herrn Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), N ° 283 am 2. März 2007 und registriert im luxemburgischen Handelsregister unter Sektion B 124.337.

Die Versammlung beginnt um 15.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Sophie PONCELET, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Hesperange. Die Vorsitzende ernennt Frau Aline BIEJ, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Hesperange zum Schriftführer. Die Versammlung wählt Frau Christine KABEY, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Hesperange zum Stimmenzähler. Die Vorsitzende, die Schriftführerin und die Stimmenzählerin werden im Folgenden gemeinschaftlich als Mitglieder des Präsidiums oder als Präsidium bezeichnet.

Nachdem das Präsidium auf diese Weise konstituiert worden ist, erklärt der Vorsitzende zu Protokoll des Notars:

I.- Die gegenwärtige Versammlung wurde einberufen durch Einladungen an die Aktionäre veröffentlicht im Mémorial und im d'Wort am 12. Juni 2008 und am 21. Juni 2008.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Anteilhaber und die Zahl ihrer Anteile sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben. Die Anwesenheitsliste, welche von den Anteilhabern oder deren Bevollmächtigten sowie den Mitgliedern des Präsidiums unterzeichnet wurden, werden gegenwärtiger Urkunde zusammen mit den Vollmachten beigefügt.

III.- Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass von 612.859,672 Aktien im Umlauf, 395.956,458 Aktien anwesend oder vertreten sind. Die anwesenden oder vertretenen Anteilhaber erklären, dass sie ordnungsgemäß geladen und über die Tagesordnung informiert wurden.

IV. Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass das erforderliche Quorum des Artikels 67-1 (2) des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften in seiner zur Zeit gültigen Fassung erfüllt ist. Jeder Tagesordnungspunkt wird auf der Generalversammlung mit der Zustimmung von zumindest zwei Dritteln der abgegebenen Stimmen angenommen (ausgenommen ungültige Stimmen und Enthaltungen); und

V.- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

(1) Satzungsänderung

Die Gesellschaft ändert ihren Gesellschaftssitz. Zu diesem Zweck wird die folgende Änderung des Artikels 5 der Satzung durchgeführt:

Streichung des Wortes "Hesperange" und Einfügung der Worte "der Gemeinde Luxemburg", so dass die Neufassung des ersten Satzes des Artikels 5 wie folgt zu lesen ist (im Anschluss an den deutschen Originaltext folgt aus Gründen der Einfachheit eine englische Übersetzung des Texts):

" **Art. 5. Sitz.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg."

(" **Art. 5. Registered office.** The registered office is located in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.")

(2) Adressänderung

Der Gesellschaftssitz wird nach 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg verlegt.

(3) Sonstiges

I. Es werden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die folgende Änderung des Artikels 5 der Satzung:

Streichung des Wortes "Hesperange" und Einfügung der Worte "der Gemeinde Luxemburg", so dass die Neufassung des ersten Satzes des Artikels 5 wie folgt zu lesen ist:

" **Art. 5. Sitz.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz nach 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg zu verlegen.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte anliegen, schließt die Vorsitzende die Generalversammlung.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der obenstehenden anwesenden Personen, diese notarielle Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfragen derselben anwesenden Personen und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Version, soll die deutsche Version entscheidend sein.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem dieses Dokument den anwesenden Personen vorgelesen wurde, haben diese vorgenannten Personen zusammen mit Uns, dem Notar, diese Urkunde. unterzeichnet.

Gezeichnet: S. PONCELET, A. BIEJ, C. KABEY und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27586. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 18. Juli 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094246/242/122.

(080108125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

CROWN PREMIUM Private Equity IV SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 137.108.

Im Jahr zweitausendacht, am dreißigsten Juni

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg

sind die Aktionäre der CROWN PREMIUM Private Equity IV SICAV-FIS (die "Gesellschaft") mit Sitz in 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 137108 zu einer außerordentlichen Generalversammlung erschienen.

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde vom 29. Februar 2008 gegründet, welche am 7. April 2008 im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 13 Uhr unter dem Vorsitz von Francis Kass, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Björn Preiss, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Sara Schlanstein, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

Änderung der Bestimmung zur Auszahlung des Rücknahmepreises und entsprechende Anpassung des Artikel 10 der Satzung.

II.- Die Einberufungen zu der Generalversammlung erfolgten wie folgt:

Da sämtliche Aktien auf den Namen lauten, wurde gegenwärtige Generalversammlung gemäß Einschreiben vom 12. Juni 2008 einberufen.

III. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften ist die Generalversammlung nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Ferner sind nach dieser Vorschrift Beschlüsse mit einer Mehrheit von mindestens zwei Drittel der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre zu fassen.

IV. Die persönlich anwesenden Aktionäre oder deren bevollmächtigten Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären oder deren bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichneten Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

V. Aus der Anwesenheitsliste und dem Auszug aus dem Aktionärsregister geht hervor, dass von den 24.255,000000 Aktien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, 14.255 Aktien in dieser Generalversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten sind.

Die Generalversammlung der Gesellschafter hat nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Bestimmung zur Auszahlung des Rücknahmepreises zu ändern und den Wortlaut des Artikel 10 Absatz 8 der Satzung entsprechend anzupassen. Dieser lautet von nun an wie folgt:

"Des Weiteren kann der Verwaltungsrat der CROWN PREMIUM IV beschliessen, Aktien oder Aktienbruchteile der CROWN PREMIUM IV zurückzukaufen, um auf diese Weise den Erlös aus dem Verkauf von Vermögenswerten der CROWN PREMIUM IV an die Aktionäre auszuzahlen. Die Entscheidung zum Rückkauf ist verbindlich für alle Aktionäre und gilt verhältnismässig (pro rata) zu ihrem Anteil am Kapital der CROWN PREMIUM IV. In diesem Fall entspricht der Rücknahmepreis dem letzten festgestellten Nettovermögenswert am Tag des Beschlusses des Verwaltungsrates über die Rücknahme. Die CROWN PREMIUM IV wird die registrierten Aktionäre über die Entscheidung und den Stichtag zum Rückkauf auf dem Postweg informieren. Die von der CROWN PREMIUM IV zurückgekauften Aktien des Kapitals werden in den Büchern der CROWN PREMIUM IV annulliert. Der Rücknahmepreis wird in Luxemburg spätestens zwanzig Bankarbeitstage nach dem Verwaltungsratsbeschluss über den Rückkauf ausbezahlt."

Da die Tagesordnung erschöpft ist und kein Aktionär weiter das Wort ergreift, wird die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen - dem Notar den Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort nach bekannt - haben dieselbigen mit dem Notar gemeinsam die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. KASS, B. PREISS, S. SCHLANSTEIN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27585. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 18. Juli 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094245/242/64.

(080108114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

CIGOGNE Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.547.

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CIGOGNE Management S.A. (hereinafter referred as "the Company"), with registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 101.547, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on July 6, 2004 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 733 dated July 16, 2004.

The meeting is opened at 11.00 a.m. and Mrs Frédérique Lefèvre, jurist, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 125 shares in circulation, 125 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That all the Shareholders considered themselves duly convened.

IV.- That consequently the present extraordinary general meeting is regularly constituted and has legal power to act on the following agenda.

Agenda:

Clarification of the social object of the Company and modification of the first paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation by adding the terms "collective" and "management" in the sentence "...whose object is collective investment management in whatsoever form...", the article 3 will be read as follows:

"The purpose of the Company is the creation, administration and management, directly or by way of management delegation agreements, of specialized investment funds as well as securitization or venture capital funds or companies and any other funds or companies or undertakings whose object is collective investment management in whatsoever form (all together hereafter "the Undertakings"), and, incidentally and if need be, the counseling and advising under any investment advisor agreements of such Undertakings."

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of the article 3 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

"The purpose of the Company is the creation, administration and management, directly or by way of management delegation agreements, of specialized investment funds as well as securitization or venture capital funds or companies and any other funds or companies or undertakings whose object is collective investment management in whatsoever form (all together hereafter "the Undertakings"), and, incidentally and if need be, the counseling and advising under any investment advisor agreements of such Undertakings."

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CIGOGNE Management S.A. (ci-après nommée la "Société") avec siège social à Luxembourg, 14, boulevard Royal, L-2449 dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 101.547 et constituée le 6 juillet 2004 suivant acte notarié de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch à l'époque, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 733 daté du 16 juillet 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Frédérique Lefèvre, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 125 actions en circulation, 125 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que tous les Actionnaires se considèrent valablement convoqués

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée a été régulièrement convoquée et a le pouvoir légal d'acter sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

Clarification de l'objet social de la société et modification du premier paragraphe de l'article 3 des Statuts par l'ajout des mots "gestion" et "collectif" dans la phrase "... dont l'objet est la gestion de l'investissement collectif sous quelle que forme que ce soit ...", l'article 3 sera lu comme suit:

"L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion, directement ou par l'intermédiaire de contrats de délégations de gestion, des fonds d'investissement spécialisés, des fonds ou sociétés de titrisation ou de capital à risque et de tous autres fonds, sociétés ou organismes dont l'objet est la gestion de l'investissement collectif sous quelle que forme que ce soit (ci-après dénommés les "Organismes") et, incidemment et si besoin est, le conseil conformément à des contrats de conseil en investissements de tels Organismes".

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des Statuts qui devra être lu comme suit:

"L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion, directement ou par l'intermédiaire de contrats de délégations de gestion, des fonds d'investissement spécialisés, des fonds ou sociétés de titrisation ou de capital à risque et de tous autres fonds, sociétés ou organismes dont l'objet est la gestion collective de l'investissement sous quelle que forme que ce soit (ci-après dénommés les "Organismes") et, incidemment et si besoin est, le conseil conformément à des contrats de conseil en investissements de tels Organismes".

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. LEFÈVRE, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27562. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094244/242/103.

(080108099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Lagrange Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 90.036.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008094011/227/12.

(080107799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Textilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 40.730.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.07.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093880/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08917. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Great Waters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 70.344.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008093786/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07828. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Racis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 54.835.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008093785/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07825. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.
